



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT
 MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE
 TERRITORIALE
 DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 25 janvier 2023

DELIBERATION N° 2023-01-02

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-trois, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le dix-sept janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes. Frédérique LARDET, Nora SEGAUD LABIDI. MM. François ASTORG, Antoine de MENTHON, André SAINT MARCEL, Antoine GRANGE, René ALLAMAND, Christian LEPINARD, Christian VIVIAN.

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : MM. Michel PONTAIS, Thierry GUIVET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Jacqueline CECCON, Sylvie LE ROUX, MM. Pierre AGERON, Michel PASSETEMP.

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Karine FALCONNAT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : M. Marc PAGET.

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Michèle DOMENGE-CHENAL

Procurations : Mr Philippe CHAPPET donne procuration à Mr Marc PAGET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : Mme Julie MONCOUQUIOL, Mr. Xavier BRAND.

Procurations : Mme Charlotte BOETTNER donne procuration à Mr Xavier BRAND.

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : MM. Joël MUGNIER, Jean Pierre LACOMBE,

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mr Jean-Pierre FAVRE.

Monsieur Antoine GRANGE est nommé secrétaire de séance.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

I – CONTEXTE GENERAL

Le projet de loi de finances (PLF) 2023 amorce le rétablissement des comptes publics et s'inscrit dans le projet de la 6^{ème} loi de programmation qui fixe des objectifs pour la période 2023-2027.

II – SITUATION DU SCOT DU BASIN ANNECIEN

A)- LES EVOLUTIONS AU COURS DE L'ANNEE 2022 :

a)- Evolution du périmètre :

* L'année 2022 a été marquée par l'entrée de la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie (CCRTS) dans le périmètre du SCOT à compter du 5 août 2022.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie représente une population DGF de 32.657 habitants portant le nombre total de la population DGF du territoire du SCOT à 299.734 habitants ; soit 10,90 % de la population

Cette intégration s'est faite sans transfert d'agents.

b)- Mouvement au sein du personnel du SCOT

L'année 2022 a été marquée par le départ du chef de projet (attaché territorial) et son remplacement à compter du 07 novembre par un ingénieur principal.

c)- Mise en place de la comptabilité M57

Pour rappel la comptabilité M57 est applicable au SCOT depuis le 1^{er} janvier 2022. Ce passage de la M14 à la M57 a entraîné un certain nombre de ré-imputations comptables.

d)- Participation de l'Etat : le SCOT a perçu une somme de 20.000 € au titre de la DGD 2022

B- LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 :

- L'engagement pris en 2021 et 2022 relatif aux contributions des EPCI qui représentent la majeure partie des recettes du SCOT sera respecté dans le budget 2023.

Cet engagement porte sur le montant global des contributions qui est de l'ordre de 439.000 €

- Le calcul de la contribution des EPCI est assis sur deux critères : Population DGF et potentiel financier ; entraînant chaque année une variation relative de chaque contribution, en fonction du poids relatif de chacune d'elle par rapport à l'ensemble.

- L'essentiel des dépenses sera constitué par des dépenses d'investissement correspondant aux marchés d'étude pour la révision du SCOT.
- Le SCOT n'a souscrit aucun emprunt et n'envisage pas de recourir à l'emprunt pour le financement des dépenses liées à la révision ; des provisions ayant été constituées au cours des exercices précédents.

M. Le Président ouvre le débat d'orientations budgétaires.

Plus aucune question n'étant posée, M. le Président clôt le débat d'orientations budgétaires.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 25 janvier 2023.



Le Président

Antoine de MENTHON

de la réception en Préfecture le.....
et de la publication du

Le Président,